



n°97- octobre 2014

Actions PERSONNEL

DOSSIER

Vos nouveaux élus
au CDG 35

EN DIRECT DU CDG 35

Rendez-vous régional
sur l'intercommunalité

REPORTAGE

50 années de distribution
d'énergie électrique





« **Les freins non financiers au développement de l'apprentissage** » : dans un rapport paru en février, les inspections générales des administrations (I.G.E.N., I.G.A.E.N.R., I.G.A.S et I.G.A.) analysent les obstacles au développement de l'apprentissage, au-delà des aspects financiers. Si les métiers offerts par la fonction publique sont extrêmement variés, l'apprentissage y est pourtant peu développé. En 2011, la fonction publique comptabilise seulement 10400 contrats, ce qui représente 2,5 % de l'ensemble des apprentis. Aussi, pour développer l'apprentissage dans les trois versants de la fonction publique, les rapporteurs font six recommandations. Consulter le rapport : <http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents-classes-par-date-de-mise-en-ligne/Les-freins-non-financiers-au-developpement-de-l-apprentissage>

Les mesures de la **réforme des retraites** de 2014 sont présentées à travers des fiches réalisées par la caisse de retraite des collectivités. Elles synthétisent les informations utiles sur le départ anticipé pour carrière longue, la durée d'assurance, le rachat des études supérieures, le cumul emploi retraite. À consulter sur le site de la Caisse des Dépôts : https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=9743&cible=_actif



La Fédération Nationale des CDG publie un rapport à destination des élus intercommunaux, réalisé en collaboration avec Anne Constantini, avocate au Barreau de Paris. Celui-ci porte sur « **les enjeux du mandat intercommunal et la mise en œuvre de la mutualisation des services** ». Outre le cadre juridique de l'intercommunalité et des mutualisations présenté de manière claire et synthétique, les principaux enjeux actuels et à venir du mandat intercommunal sont posés. En particulier, le rapport évoque le volet RH des mutualisations et le rôle des CDG dans l'accompagnement des intercommunalités dans la mise en œuvre de leur schéma de mutualisation. Consulter le rapport : <http://www.fncdg.com/>

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale s'est penché sur **l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les personnels territoriaux et l'organisation des services**. Sur la base d'un rapport intermédiaire réalisé à partir de 150 questionnaires émanant de collectivités, il émet un certain nombre de préconisations pour le personnel concerné en particulier les ATSEM et les agents de la filière animation : évolution du cadre statutaire (missions, grilles indiciaires, régime indemnitaire), facilitation de l'accès aux formations BAFA et BAFD, rapprochement des acteurs de l'éducation nationale et des collectivités. Consulter le rapport : www.csfpt.org/documents/072014/03071412013932RapportRythmesscolaires.pdf



« Continuons de parler RH »

Pour l'ensemble des services municipaux et intercommunaux, au-delà des modifications des rythmes scolaires, cette rentrée est la première relance de l'activité pour le mandat 2014-2020.

Les élus locaux s'attellent aussi à la préparation du budget 2015 qui, dans un contexte d'incertitudes organisationnelles et financières, incite à une gestion rigoureuse et avisée. Prudence ne veut pas dire inaction ou immobilisme. Cette phase de démarrage du mandat demande plus que jamais écoute et dialogue pour cerner les marges de manœuvre et susciter l'engagement des équipes.

Le 20 juin dernier, le Centre de Gestion a sensibilisé les autorités territoriales à la délicate posture d'employeur par l'entremise de mises en scène théâtrales. Ce moment privilégié de rencontre était une incitation à « Parler Ressources Humaines ».

Dans le prolongement de la démarche, continuons de parler RH lors d'ateliers programmés durant cet automne :

- Le 5 novembre: Engager concrètement les mutualisations (à Josselin avec le CNFPT et les CDG de Bretagne)

- Le 14 novembre: Disposer de nouveaux profils en maîtrisant les effectifs
- Le 5 décembre: Accompagner l'apprentissage (à Carhaix avec le CNFPT et les CDG Bretagne)
- Le 8 décembre: Prévenir les conflits

J'ai la conviction que la manière dont les services publics locaux seront mobilisés, orientés et organisés sera déterminante pour mettre en œuvre nos engagements vis-à-vis de la population.

Par téléphone ou sur le terrain les intervenants du CDG sont à votre disposition pour vous aider dans ce défi. Lors des rendez-vous RH indiqués plus haut, les vice-présidents et moi-même aurons plaisir à vous rencontrer avec les administrateurs de notre établissement, pour que nous convenions ensemble des actions contribuant à moderniser l'administration territoriale.

Jean-Jacques BERNARD

Président du CDG 35



VOS NOUVEAUX ELUS AU CDG 35

Le nouveau Conseil d'Administration du CDG 35, élu le 25 juin, a élu Jean-Jacques Bernard, maire de Thorigné-Fouillard, pour succéder à Jean-Claude Haigron. Ce nouveau Conseil compte 33 membres titulaires, dont 9 des collectivités adhérentes (Région, Département, SDIS, villes de Rennes, Saint-Malo et Fougères) et 24 suppléants, soit 57 membres au total.

C'est le 8 juillet dernier, lors de la première réunion du nouveau Conseil d'Administration, que s'est effectué le passage de relais entre Jean-Claude Haigron et Jean-Jacques Bernard, nouveau président du CDG. Les administrateurs ont également élu le Bureau et désigné les membres siégeant dans les instances consultatives.

CONTINUITÉ DES VALEURS DANS UN CONTEXTE ÉVOLUTIF

Le président a tenu dès son élection à inscrire l'action du nouveau Conseil d'Administration dans la continuité des mandats passés mais dans une perspective de rarefaction des ressources et de mouvance institutionnelle.

LES PRIORITÉS 2014-2015

Grandes concertations: dynamique des instances paritaires renouvelées, décentralisation des réunions de Bureau sur le terrain, relance des coopérations.

Unité de la FPT et réforme territoriale: relations étroites avec les collectivités adhérentes, relance de réflexions dans le domaine de la médecine du travail et des actions régionales des CDG.

Maîtrise des coûts de fonctionnement: conseils sur la masse salariale, développement de la comptabilité analytique.

Risques psycho-sociaux: ouverture d'un chantier externe et interne sur la qualité de vie au travail.

Exploration de pistes nouvelles sur l'emploi: apprentissage, bilans professionnels, transfert de savoirs.

Réussite des bascules technologiques: nouveaux logiciels, dématérialisation, téléprocédures.



« Faire aussi bien c'est un minimum, voire mieux, tel doit être sans doute au moins pour la première moitié de ce mandat notre objectif commun. Nous devons ensemble être à la hauteur des défis qui s'annoncent porteurs d'enjeux déterminants » a expliqué Jean-Jacques Bernard.

Pour la période des 6 années qui débutent, l'aspect financier, la recherche d'optimisation, les mutualisations pèseront dans l'ensemble des décisions qui seront prises. Quatre axes de travail ont ainsi été identifiés pour le CDG.

AXE 1 - Contribuer à la modernisation du service public local face aux enjeux de la mutualisation

Ce 1^{er} axe peut se résumer par la recherche de l'« **Efficienc e des structures territoriales** ». Dans ce domaine il faudra

aider les collectivités à passer le cap de la dématérialisation et les accompagner sur les transferts et mises en commun de personnel induit par les fusions et mutualisation à venir. Des outils seront donnés à chacun notamment dans le pilotage de la masse salariale. « *En nous appliquant à nous-mêmes ces principes, nous favoriserons aussi les services communs entre Centres de Gestion...* »

AXE 2 - Accompagner les employeurs territoriaux dans leur diversité vers une recherche de l'exemplarité

Le 2^{ème} axe renvoie à la « **responsabilité sociale** » de chaque employeur. Les collectivités continueront à être soutenues en matière de prévention, de handicap et d'insertion. Compte tenu des évolutions, un chantier sera ouvert sur les conditions du bien-être au travail abordant les

VOS REPRÉSENTANTS AU BUREAU DU CDG 35

- **Jean-Jacques Bernard,**
Président, Maire de
Thorigné-Fouillard



- **Louis Le Coz,**
1^{er} vice-Président, adjoint
au maire de Redon, chargé
des coopérations régionales
et inter-régionales de CDG
dédiées aux concours et
à l'informatique



- **Patrick Lahaye,**
2^{ème} vice-Président, adjoint
au maire de La Bouëxière,
président du Comité Tech-
nique, chargé des carrières,
des parcours des agents et
de la coopération régionale
de l'Emploi



- **Grégoire Le Blond,**
3^{ème} vice-président, maire
de Chantepie, chargé de la
Santé au travail (prévention
et instances médicales),
président de la Commission
de réforme et du CHSCT



- **Évelyne Simon-Glory,**
4^{ème} vice-Présidente, maire
de Plesder, chargée du
dialogue social, présidence
déléguée des Commissions
paritaires B et C et du
Conseil de discipline



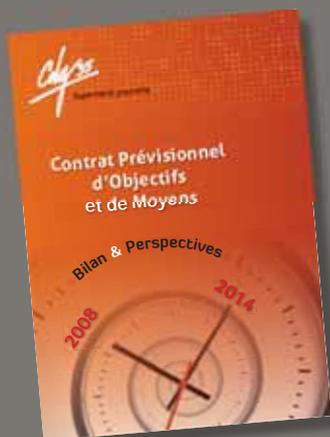
- **Joseph Durand, Marie-Christine Morice,
Alain Launay, Christine Le Fur:**
membres du bureau.



« partager les solutions R.H. : partagées, elles seront bien comprises, mieux appliquées et moins coûteuses »

Jean-Jacques Bernard a souligné le travail accompli entre 2008 et 2014 par l'équipe précédente conduite par Jean-Claude Haigron. Il est revenu sur les principaux chiffres et sur les actions marquantes.

Le bilan de mandat a été envoyé à toutes les collectivités du département. Vous pouvez également le consulter sur le site internet : www.cdg35.fr (Page d'accueil/ espace multimédia).



aspects de risques psycho-sociaux et de déontologie. Au CDG, cela passera par la poursuite du dialogue social, la diffusion d'outils pratiques et les échanges d'expériences.

AXE 3 - Agir pour favoriser l'évolution des parcours dans la Fonction Publique territoriale

Cette notion de « parcours » légèrement différente de celle de carrière est ici mise en évidence. Il s'agira de veiller à l'attractivité de la FPT pour de bons recrutements en diversifiant les voies d'accès puis à stimuler des opportunités de secondes carrières, c'est-à-dire des possibilités de rebond avant l'usure professionnelle. Dans ces domaines, il faudra ouvrir des passerelles de mobilité entre les collectivi-

tés et entre les fonctions publiques, entre le privé et le public...

AXE 4 - Répondre aux attentes plurielles des employeurs territoriaux

6 ans cela paraît parfois trop court pour agir et c'est aussi trop long pour tout prévoir, cet axe poursuit l'idée d'une **adaptation aux besoins**. L'idée est d'entretenir les meilleures relations possibles entre les services du CDG et les collectivités pour rester toujours en phase avec leurs besoins. Les rencontres directes pour se dire les choses, les nouvelles technologies pour les échanges de fichiers doivent nous permettre d'innover, d'optimiser nos prestations et de PARTAGER LES SOLUTIONS R.H. : partagées, elles seront bien comprises, mieux appliquées et moins coûteuses...



M. Haigron et M. Bernard, le 8 juillet 2014

En attendant la mise en œuvre des actions correspondantes, les services et les élus du CDG35 sont à la disposition des collectivités. Vous trouverez ci-contre la liste des représentants élus au Conseil d'Administration du CDG35.

Elue avec 75,84%, cette liste unique présentée par l'association des maires d'Ille et Vilaine a été élaborée avec une attention portée à la représentativité démographique, géographique, politique et à la parité. Cette liste unique marque aussi la volonté de rassemblement et de poursuite, en continuité des précédents mandats, d'un travail d'équipe empreint d'écoute, de dialogue, de concertation, de libre expression, autant de principes démocratiques essentiels à la sérénité et à qualité des travaux.

VOS REPRÉSENTANTS ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 35

Titulaires		Suppléants	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES			
Jean-Jacques BERNARD <i>Maire de Thorigné-Fouillard</i>		Daniel DEIN <i>Maire d'Orgères</i>	
Louis LE COZ <i>Adjoint au Maire de Redon</i>		Pascal HERVÉ <i>Maire de Bazouges-La-Pérouse</i>	
Patrick LAHAYE <i>Adjoint au Maire de La Bouëxière</i>		Alain FOUGLÉ <i>Maire de Feins</i>	
Grégoire LE BLOND <i>Maire de Chantepie</i>		Joseph MÉNARD <i>Maire d'Ossé</i>	
Évelyne SIMON-GLORY <i>Maire de Plesder</i>		Delphine DAVID <i>Maire de Montfort-sur-Meu, Conseillère Régionale</i>	
Christine LE FUR <i>Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne</i>		Isabelle LAVASTRE <i>Maire de Gahard</i>	
Alain LAUNAY <i>Maire de Pleurtuit</i>		Pierre THOMAS <i>Maire de Saint-Ouen-des-Alleux</i>	
Marie-Christine MORICE <i>Maire d'Etelles</i>		Jacques RUELO <i>Maire de Cintré</i>	
Joseph DURAND <i>Adjoint au Maire de Bréal-Sous-Montfort</i>		Marie-Claire BOUCHER <i>Maire de Saint-Georges-de-Reintembault</i>	
Ghislaine PERRAULT <i>Adjointe au Maire de Monterfil</i>		Yves THÉBAULT <i>Maire de Bain-De-Bretagne</i>	
Didier ROBIN <i>Maire de Tressé</i>		Philippe MONNERIE <i>Maire de Saint-Germain-sur-Ille</i>	
Claudine CLOSSAIS <i>Maire d'Antrain</i>		Nicole PAIRÉ <i>Maire de Rimou</i>	
Philippe GOURRONC <i>Maire de Goven</i>		Gilbert MÉNARD <i>Maire de Le Sel-de-Bretagne, Conseiller Général</i>	
Marie-Odile PITRE <i>Adjointe au Maire de Dinard</i>		Marie-Élisabeth SOLIER <i>Maire de Mont-Dol</i>	
Aude DE LA VERGNE <i>Adjointe au Maire de Châteaubourg</i>		Albert PLOUHINEC <i>Maire de Cesson-Sévigné</i>	
Gérard GORRÉ <i>Adjoint au Maire de Le Crouais</i>		Henri RAULT <i>Maire de Chauvigné, Conseiller Général</i>	
Marianick MÉHAIGNERIE <i>Maire de Balazé</i>		Florence CABANIS <i>Adjointe au Maire de Pacé</i>	
Chantal PÉTARD-VOISIN <i>Adjointe au Maire de Le Rheu</i>		Brigitte LE MEN <i>Maire de Montgermont</i>	
Joseph MARÉCHAL <i>Adjoint au Maire de Le Pertre</i>		Jean CARIO <i>Conseiller Municipal de Pipriac</i>	
Bernard PIEDVACHE <i>Maire de Boisgervilly</i>		André CROCQ <i>Maire de Chavagne</i>	
Marie-Hélène DAUCÉ <i>Maire de Romillé, Conseillère Générale</i>		Robert MONNIER <i>Maire de Saint-Pierre-De-Plesguen</i>	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS			
Marie-Pierre RANSONNETTE <i>Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pays de Liffré Adjointe au Maire de Liffré</i>		Michel RENOUL <i>Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Redon Maire de Langon</i>	
Michel LEFEUVRE <i>Vice-Président de Saint-Malo Agglomération, Maire de La Ville-Ès-Nonais</i>		Anne CHARLOT <i>Vice-Présidente du CCAS de Vitré, Adjointe au Maire de Vitré</i>	
Jean-Pierre HARDY <i>Vice-Président de Fougères Communauté, Maire de Saint-Sauveur-des-Landes</i>		Michel GAUTIER <i>Vice-Président de Rennes Métropole, Maire de Betton, Conseiller Général</i>	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS			
RÉGION BRETAGNE	DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	COMMUNES	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
Claudia ROUAUX <i>Conseillère Régionale de Bretagne Conseillère Municipale de Montfort-sur-Meu</i>	Jeannine HUON <i>Vice-Présidente du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine</i>	Hubert CHARDONNET <i>Adjoint au Maire de la Ville de Rennes</i>	Philippe BONNIN <i>Représentant du CA du SDIS 35 Maire de Chartres-de-Bretagne</i>
		Michèle LOMBARDIE <i>Adjointe au Maire de la Ville de Saint-Malo</i>	
Anne PATAULT <i>Conseillère Régionale de Bretagne Conseillère Municipale de Renac</i>	Marie DAUGAN <i>Conseillère Générale d'Ille-et-Vilaine</i>	Patrice ABLAIN <i>Adjoint au Maire de la Ville de Fougères</i>	Yves HISOPE <i>Représentant du CA du SDIS 35 Maire de Gennes-sur-Seiche</i>

RENDEZ-VOUS RÉGIONAL SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

« **Mutualisations, fusions: les défis RH à relever** », tel sera le sujet d'une journée de réflexions et d'échanges autour des thématiques de l'intercommunalité, organisée à l'initiative des 4 CDG bretons et du CNFPT. Destinée aux élus, directeurs généraux des services et responsables RH des intercommunalités bretonnes et des communes membres, elle se tiendra le **5 novembre** prochain dans le Morbihan, à Josselin.



Au centre des préoccupations des acteurs locaux, la recherche d'efficacité de l'action publique constitue un enjeu crucial dans un contexte budgétaire toujours plus contraint. La mise en commun des moyens en personnel ou/et équipements « *pour faire mieux ensemble partout où cela semble possible* » constitue un champ d'investigation prioritaire.

La loi du 16 décembre 2010 a d'ailleurs institutionnalisé cette réflexion. En effet, dans l'année qui suit le renouvellement des équipes municipales, chaque EPCI doit désormais produire un rapport relatif aux mutualisations de service entre l'établissement et les communes membres. Celui-ci comprend, pour le volet RH, un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre sur la durée du mandat. Il doit notamment prévoir l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées.

Au programme de cette journée, une première séquence sera consacrée à l'actualité des réformes et des impacts sur les territoires. Puis, lors d'ateliers, seront exposés les préalables et les clés de la réussite à une démarche de mutualisation : « *de l'élaboration du projet politique à la mise en œuvre du projet opérationnel* » avec un zoom sur les incidences RH. L'objectif est de soutenir les collectivités dans la conduite du changement par un apport d'outils méthodologiques et d'expériences de collectivités déjà engagées dans ce type de démarches. Les temps de rencontres et d'échanges entre collectivités, les CDG, le CNFPT et les partenaires associés à cette manifestation seront privilégiés au cours des ateliers et de la pause du midi.

Renseignements et inscriptions : www.cdg35.fr / Focus « mutualisations/fusions »

INTÉGRER DANS LE MANAGEMENT LES ABSENCES POUR RAISONS DE SANTÉ

Le CDG 35 proposait le 23 septembre dernier un colloque sur l'absentéisme au travail, en partenariat avec le Fonds National de Prévention. Face au recul progressif de l'âge de départ à la retraite, à l'émergence de nouvelles tensions au travail et au frein donné au recrutement de nouveaux collaborateurs, l'employabilité des personnels tout au long de leur carrière devient en effet une impérieuse nécessité.

Deuxième des rendez-vous "Parlons RH" destinés aux nouveaux élus, responsables de ressources humaines et assistants de prévention, cette rencontre se proposait d'analyser la question de l'absentéisme et les moyens d'y remédier. Les principaux leviers d'action identifiés reposent sur le suivi d'indicateurs, la gestion des compétences, la mobilisation des acteurs et la définition d'une politique de prévention des risques professionnels.

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible sur le site du CDG à la rubrique Multimédia.





LE SAVEZ-VOUS ?

DU NOUVEAU SUR LE SITE INTERNET : NOUVELLE PLATE-FORME D'ÉCHANGES DE DOCUMENTS

Dans le cadre du projet de dématérialisation des échanges entre le CDG et les collectivités, le CDG 35 fait évoluer l'extranet collectivités, en proposant des accès privatifs pour chaque autorité territoriale.

Quels avantages attendre de l'utilisation de la plate-forme d'échanges ?

L'extranet permet d'accéder à une nouvelle application : un espace d'échanges de documents permettant de **sécuriser** le dépôt et la réception de documents particuliers entre la collectivité et le CDG, d'**alerter** les responsables lors de la réception de flux et d'**historiser** les échanges. Via ce nouvel outil, le CDG 35 souhaite favoriser les échanges via une application accessible en ligne et éviter l'accumulation des transmissions de fichiers par messagerie, posant des problèmes de stockage et de tri de l'information. À titre d'exemple, pourront être mis à disposition sur la plate-forme d'échanges, des diaporamas d'ateliers, des fichiers XML pour la paie, des relevés d'activités mensuelles (RAM), des comptes rendus, les plannings des médecins...

Comment accéder à la plate-forme ?

Ouvrir le portail www.cdg35.fr, aller dans « Accéder à votre espace » (encadré gris en haut à droite), choisir « Espace collectivité ». Authentifiez-vous.

Comment recevoir le code d'accès ?

Chaque collectivité sera destinataire d'un courrier d'information et d'un mail avec ses codes d'accès. L'ouverture des comptes des communautés de communes a déjà eu lieu. Prochainement seront concernés les agents itinérants, les collectivités adhérentes à la prestation paie... La généralisation à toutes les collectivités est prévue début 2015.

Comment bénéficier d'une aide au démarrage ?

Pour faciliter votre première connexion, une notice explicative est disponible dans l'extranet du site. Elle vous indique les différentes phases de démarrage et d'utilisation.

Contact :

Sophie Pavoine – Service Ressources
Elise Endewelt – Service Conseil et Développement
Tél : 02.99.23.31.00



JURISPRUDENCE

En application de la directive européenne du 4 novembre 2003 n° 2003/88 relative à certains aspects de l'aménagement du temps de travail, l'employeur public ou privé ne peut refuser de payer tout congé payé qu'un agent en congé de maladie n'a pas pris avant la fin de son engagement, dans le cas d'espèce une mise à la retraite. Ce droit à indemnisation est toutefois limité à quatre semaines par année de référence (année civile). Par ailleurs, en vertu de l'arrêt de la cour de justice européenne C-214/10 du 22 novembre 2011, la période admissible de report des congés, lorsqu'un agent est en incapacité de travail plusieurs années consécutives, n'est pas illimité, le report est possible sur une période de 15 mois. Au-delà, le droit s'éteint.

TA Orléans n° 1201232 du 21 janvier 2014

Considérant qu'aucun texte ni aucun principe général du droit n'enferme dans un délai déterminé l'exercice de l'action disciplinaire à l'égard d'un fonctionnaire, aucun principe de droit n'impose à l'autorité administrative de respecter un délai raisonnable entre la date à laquelle elle a eu connaissance des faits reprochés à un agent et celle à laquelle elle décide d'engager des poursuites disciplinaires à son encontre, ainsi qu'entre cette dernière date et celle à laquelle elle décide de prononcer une sanction.

CE, 12 mars 2014 n° 367260



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE : 50 ANNÉES DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la mission de service public d'organisation de la distribution de l'énergie électrique. Au service des usagers et du territoire, il fête cette année son cinquantième anniversaire.

Zoom sur une collectivité méconnue...

« Acteur public
des énergies »

UN PEU D'HISTOIRE

Pour permettre l'arrivée de l'électricité sur leurs territoires, les communes se sont regroupées en syndicats intercommunaux d'électrification à partir des années 1925. Lors de la création du SDE35 en 1964, les communes ont délégué leur compétence électricité ainsi que leurs ouvrages et leurs réseaux électriques au syndicat. Depuis 2010, les 353 communes du département font partie du SDE35.

AU SDE, LES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est donc propriétaire par délégation de l'ensemble des réseaux électriques aériens et souterrains basse et moyenne tension (230 volts et 20000 volts), mais également, des poteaux électriques, des postes de transformation et des compteurs installés chez les particuliers. Il dessert l'ensemble des habitants du département soit plus de 560 000 points de livraison.

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ

En 1992, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 a confié pour une durée de 30 ans la gestion et l'exploitation de ses réseaux aux entreprises concessionnaires ERDF pour la distribution d'électricité et EDF pour la fourniture aux tarifs réglementés. À ce titre, il réalise une activité de

contrôle de la bonne exécution de la mission de service public déléguée.

SES ACTIONS

Le SDE35 réalise et finance des travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques pour les communes rurales et d'effacement des réseaux pour l'ensemble des communes. Depuis 2011, il a engagé un vaste programme de sécurisation des réseaux électriques qui consiste à remplacer les fils nus basse tension par des câbles souterrains ou torsadés afin de garantir la qualité de l'électricité distribuée aux usagers.

AIDER LES COMMUNES

En parallèle de sa compétence historique sur les réseaux électriques, le SDE35 propose aux communes qui le souhaitent un service de maintenance de l'éclairage public. Depuis 2007, 163 communes ont intégré ce service qui propose, pour plus de 45 000 points lumineux, les prestations suivantes : maintenance préventive des installations, remplacement des sources lumineuses, entretien curatif en cas de panne, base de données cartographique, conseils sur la gestion de l'éclairage et sur le matériel. En 2013, le syndicat a publié une charte de l'éclairage public « pour un éclairage économe et de qualité » qui propose des clés pour la mise en oeuvre des projets d'éclairage et pose les principes d'un éclairage raisonné et vertueux.

« Garantir la qualité de l'électricité distribuée aux usagers »

DIDIER NOUYOU, PRÉSIDENT DU SDE35



« Depuis sa création en 1964, notre syndicat s'est adapté aux mutations fréquentes du secteur de l'électricité et de l'énergie. Il a su se moderniser pour préparer les enjeux de demain en développant de nouvelles compétences notamment dans les domaines du gaz, de l'éclairage public et des télécommunications. Acteur public des énergies, il est le partenaire des communes pour lesquelles il favorise et accompagne les projets d'aménagement des territoires. Le SDE35 contribue également à la vigueur de l'économie départementale en confiant les travaux sur les réseaux électriques à des entreprises de Travaux Publics (entre 400 et 500 salariés mobilisés chaque année). De nouveaux défis nous attendent dans les années à venir ; nous saurons les relever. »



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : RAPPEL DES PRINCIPALES DATES

L'actualité en matière de renouvellement des instances (CAP, CT et CHSCT) va s'accélérer dans les semaines qui viennent. Petit rappel des principales étapes jusqu'au jour des élections.

- 23 octobre** > Date limite de dépôt des listes de candidats (17 heures)
- 25 octobre** > Affichage des listes de candidats
- 4 novembre** > Publicité des listes électorales au CDG et dans chaque collectivité
- 24 novembre** > Date limite de réception par les agents du matériel de vote par correspondance
- 4 décembre** > Vote dans les bureaux centraux, principaux et/ou secondaires. Dépouillement du vote par correspondance au Centre de Gestion

Quant aux séances d'installation des instances nouvellement élues, elles auront lieu les :

- Lundi 15 décembre** > Commissions Administratives Paritaires du CDG 35
- Jeudi 18 décembre** > Comité Technique Départemental du CDG 35

Pour plus de renseignements :

Service Statuts-Rémunération : Agnès Bernard et Mathilde Lemarchand
Mail : ssr-electionsprofessionnelles2014@cdg35.fr

COMMUNIQUER SUR LES MÉTIERS ET LES ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le CDG 35 propose un vivier de compétences aux collectivités d'Ille-et-Vilaine. Pour développer ce vivier, le CDG 35 est présent sur les forums et salons de l'emploi sur l'ensemble du département. Les prochains rendez-vous d'information et de rencontres avec les personnes intéressées auront lieu le :

- 13 novembre** > Les jeudis de l'emploi au CDG 35
- 13 novembre** > Handicafé de Fougères
- 20 novembre** > Cap emploi à Rennes
- 11 décembre** > Les jeudis de l'emploi au CDG 35

D'autres événements sont prévus en 2015 (salon de l'étudiant, forums des métiers...) : les dates et lieux figureront sur le site internet du CDG 35.



INFO DERNIÈRE MINUTE

Signature de la charte
« Entretien des locaux en journée »
le 4 décembre 2014, à la CCI
de Rennes.

ACTIONS PERSONNEL

Magazine d'information du CDG 35
Octobre 2014

Directeur de la publication :
Jean-Jacques BERNARD,
Président du CDG 35

Directeur de la rédaction :
Jean-Paul HUBY,
Directeur Général des Services

Coordination :
Isabelle LANDRÉ-MERCIER

Ont collaboré à ce numéro :
Agnès BERNARD, Elise ENDEWELT,
Régine GUÉGUEN, Pascale LARVOL,
Ludivine LAUNAY, Sophie PAVOINE,
Véronique VIÉ, Laurent ZAM

Création graphique et mise en page :
Enola Bis [02 51 78 60 24]

Impression :
Le Colibri Imprimeur, Cesson-Sévigné

Crédits Photos :
Couverture et Dossier : Didier LOISEAU
Reportage SDE : Fabrice JOUAULT
Enola Bis et Stocklib

Dépôt légal :
Octobre 2014

ISSN :
1247-7540

CDG 35
Village des collectivités territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX
Tél : 02 99 23 31 00
Fax : 02 99 23 38 00
E-mail : contact@cdg35.fr
Site internet : www.cdg35.fr

Photo couverture :

Le nouveau Conseil
d'Administration
du CDG35
(Dossier)

